

PAR COURRIEL :

Montréal, le 21 août 2015

Objet : Demande d'accès aux documents pour l'entreprise
1155, rue Guy, Montréal (Lots 1 066 182, 1 066 190 et 1 066 191 Cadastre
du Québec)

V/Réf

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 19 août dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Lettre de notre Ministère datée du 19 juin 1997; 2 pages
2. Rapport d'inspection daté du 16 février 1998; 5 pages

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

Isabelle Tremblay
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p.j. (articles et recours)

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : isabelle.tremblay@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315



Le 19 juin 1997

Hôtel Maritime Travelodge
1155, rue Guy
Montréal (Québec)
H3H 2K5

N/Réf.: 7610-06-01-0336001

Objet : Obligation d'éliminer les huiles et les équipements électriques contaminés par des BPC en concentration inférieure ou égale à 10 000 mg/kg

Mesdames,
Messieurs,

Pour faire suite à l'annonce faite le 11 mai 1996 par le ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur David Cliche, nous vous rappelons votre obligation de vous conformer à l'article 53 du Règlement sur les déchets dangereux concernant l'élimination de vos huiles et équipements électriques contaminés par des BPC en concentration inférieure ou égale à 10 000 mg/kg.

Vous voudrez bien nous faire part de vos intentions face à cette obligation et nous transmettre au plus tard le **21 juillet 1997**, les informations suivantes :

- un plan d'action incluant un calendrier des activités d'élimination;
- un inventaire des BPC entreposés et leur concentration par type de déchet;
- l'identification de la ou des entreprises à qui l'élimination des BPC sera confiée (si vous ne possédez pas cette information au moment de votre réponse, nous aviser lorsqu'elle sera disponible).

...2

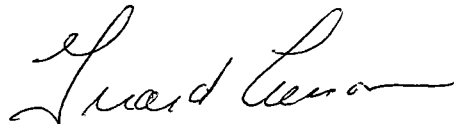
Une liste des éliminateurs de BPC qui ont déjà été autorisés à faire des travaux similaires sur d'autres sites ou ayant les autorisations requises pour effectuer l'élimination chez-eux, est jointe à la présente à titre d'information.

Il est à noter que le Ministère pourra en tout temps utiliser les pouvoirs légaux lui étant conférés pour faire appliquer les dispositions relatives à l'élimination de BPC.

Pour toute information concernant la présente, vous pouvez contacter monsieur Mourad Mikhail au (514) 873-3636, poste 226.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le chef du Service industriel,



Gérard Cusson

GC/MM/II

p. j.

SECTION A

**RAPPORT D'INSPECTION
MATIÈRES DANGEREUSES**

- programmé
- de contrôle
- plainte

N/Référence : 7610-06-01-0336001

No CIDREQ : _____

Date de l'inspection : 98-02-16 Heure : 14h30

Nom de l'inspecteur : François Rannou

IDENTIFICATION

<p><u>Lieu inspecté</u> (nom, adresse, lot, cadastre) <u>Hotel Maritime Plaza</u> <u>1155, rue Guy</u> <u>Montréal (Québec)</u> <u>H3H 2K5</u></p>	<p><u>Raison sociale et adresse postale</u> (si différente)</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
--	--

<u>Type d'activité</u>		<u>Section</u>
Centre d'entreposage	()	B
Centre de traitement	()	B
Utilisateur à des fins énergétiques	()	B
Lieu d'élimination	()	B
Réutilisateur	()	C
Producteur	(✓)	D

<u>Type d'entreposage</u>			<u>Section</u>
a) Intérieur :			
- en contenants	()		E
- en vrac sur une aire aménagée ou dans un conteneur	()		F
- en réservoir de surface	()		G
- en citerne	()		H
b) Extérieur :			
en contenants		Nb	<u>Section</u>
- en vrac dans un conteneur	()		I
- en réservoir de surface	()		J
- en citerne	()		G
- en réservoir souterrain	()		H
- en tas sur une aire réservée	()		K
	()		L

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S):	NOM/FONCTION art 53-54 : <u>Dir.</u> <u>de la maintenance</u>	TÉLÉPHONE art 53-54 _____
---------------------------------------	---	---------------------------------

PLAIGNANT/PLAIGNANTE : Rencontré(e) oui () non () n/a (✓)

NOM/ADRESSE : _____

Téléphone : _____

**PIÈCES
ANNEXÉES :**

Photo(s)
Nb ()

Croquis
Nb ()

Carte(s)
()

Plan(s)
()

n° _____

n° _____

Échantillon(s) Nb

()

()

()

()

Eau

Air

Sol

M.D.

Autre(s) ()

Précisez

1°

2°

Lieu de
prélèvement
et nature :

BUT :

Vérifier les activités de l'entreprise en fonction du Règlement sur les matières

dangereuses et modifiant diverses dispositions réglementaires.

SECTION M

CONCLUSION

- Inspection programmée :

- Inspection de contrôle :

. Date de l'avis d'infraction :

- Plainte :

LISTE DES INFRACTIONS RELEVÉES ET CORRIGÉES

N°	INFRACTION	AIRE D'ENTREPOSAGE	N° ART.	INFRAC. CORRIGÉE ()	INFRAC. EN SUSPENS
	N/A				

- Avis d'infraction requis :

OUI ()

NON ()

Hotel

NOM DE L'ENTREPRISE

Plaza

98-02-17

DATE

NOTES

Il y a un transformateur au
pyrochlore en operation.

Il n'y a pas d'entreposage de BPC.

Lorsqu'il y a des tests effectués sur
l'huile du transformateur les tissus utilisés sont
récupérés par la compagnie qui fait les tests.

RECOMMANDATIONS

Je recommande de fermer le dossier.

VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR

Francois Rannou
(chargé du dossier)

Francois Rannou
(signature)

98-2-19
(date)

(coéquipier)

(signature)

(date)

- VÉRIFIÉ PAR

AMANE NOURNECH

(signature)

chef service cabine
(fonction)

98/02/23
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

Hotel Maritime Plaza
NOM DE L'ENTREPRISE

98-2-17
DATE